

Action sociale

Permanence aide administrative tous les vendredis de 14h à 17h à la mairie



Vous avez besoin d'aide, d'un conseil ? Vous rencontrez des difficultés pour effectuer des demandes ou déclarations en ligne ?

Un élu est à votre disposition pour vous aider en toute confidentialité, dans vos démarches administratives (papier et/ou informatique).

Pour :

- * **Constituer un dossier administratif et rassembler les documents appropriés**
- * **Remplir les demandes par voie dématérialisée ou sur papier**
- * **Rédiger des demandes écrites auprès des administrations**
- * **L'accompagnement à l'utilisation des services en ligne**
- * **La mise en relation avec les services concernés.**

Jour et horaire :

Ces permanences se tiendront en mairie tous les vendredis de 14h à 17h sans rendez-vous.

La première permanence se tiendra le vendredi 9 avril 2021.